



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNCHOUSE**
Séance du jeudi 27 juin 2024 à 19h30

Sous la présidence de Monsieur Philippe HEID, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2
Nombre de conseillers absents/excusés : 3
Quorum : 10

Présents (13) :

M. Philippe HEID, Maire

M. Sylvain WALTISPERGER, Mme Sonia WALTISPERGER, M. René VETTER, Mme Sandra MAENNER,
Adjoints au Maire

Mme Lida MEISTERTZHEIM, M. Denis MARX, M. Stéphane ROTHENFLUG, Mme Marion MEYER, M.
Olivier MAURER, M. Stéphan ZAWIERTA, Mme Caroline CHARLOT, M. Florian HASSENFORDER
Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration (2) :

Mme Martine JAULT à M. Olivier MAURER

M. Jean-Noël REYMANN à M. Florian HASSENFORDER

Absents / Excusés (3) : Mme Véronique AUROUX, Mme Anne FREYBURGER, Mme Aurélie RENNO,

Secrétaire de séance : Mme Sandra MAENNER

Assistait également à la réunion : Mme Stéphanie RUCH, Secrétaire Générale

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024
2. Lancement d'une enquête de consommation et étude de potentialité commerciale

FINANCES

3. Attribution de subventions d'investissement aux associations locales

TRAVAUX

4. Rénovation de l'éclairage public : demande de subventions

ENFANCE

5. Convention de regroupement pédagogique intercommunal 2024-2028

DIVERS

6. Rapport annuel 2023 de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace
7. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

8. Communication
a. Présentation du site internet de la commune

Monsieur le Maire, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal. Il donne connaissance des absences et procurations et présente l'ordre du jour.

Madame Sandra MAENNER, Adjointe au Maire, en application de l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal a été transmis aux conseillers municipaux par mail le 06 juin 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du 30 mai 2024

2. Lancement d'une enquête de consommation et étude de potentialité commerciale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la candidature de la commune a été retenue dans le cadre du plan France Ruralité « Villages d'Avenir ». A ce titre, elle bénéficie d'un soutien de l'Etat (aide à la planification, mobilisation de ressources en ingénierie et subventions) dans la conception de deux projets :

1. La rénovation thermique du patrimoine communal et plus précisément de la mairie
2. La revitalisation du commerce de proximité du village

Dans le cadre de ce second projet, Monsieur le Maire souligne que la commune a vu ses commerces fermer au fur et à mesure (petite épicerie, boulangerie). Seul un bureau de tabac assure encore des services de proximité.

Aujourd'hui la population de Munchouse est vieillissante (20% des habitants ont plus de 60 ans en 2020 contre 15,3% en 2009) et tend à diminuer (1588 habitants en 2023 contre 1621 en 2009) malgré la création d'un nouveau lotissement en 2015.

La commune mène déjà une politique active pour la revitalisation du village en soutenant le maintien des services à l'enfance en partenariat avec la commune de Roggenhouse (regroupement pédagogique intercommunal et service périscolaire) et l'accueil de services de santé (réhabilitation de l'ancien presbytère).

En complément de ces services, il est à présent envisagé d'encourager l'implantation d'un nouveau commerce de proximité pour permettre à la population de s'approvisionner localement, et de maintenir le lien social.

Pour ce faire, il est aujourd'hui nécessaire d'évaluer à la fois les besoins des habitants et les potentialités commerciales du territoire.

Une rencontre avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a permis de faire le point sur les études de consommation des habitants d'ores et déjà réalisées pour le territoire de la CCARB et sur les données manquantes pour la commune de Munchhouse.

Ainsi, il est proposé de missionner la Chambre de Commerce et d'Industrie pour :

- la réalisation d'une enquête de consommation auprès de l'ensemble des habitants de la commune
- le croisement des résultats obtenus avec les potentialités commerciales du territoire
- la restitution des résultats auprès de la population

Le calendrier de réalisation de cette mission pourrait débuter dès le mois de juillet pour permettre la diffusion de l'enquête auprès des habitants début septembre et une restitution à la population début novembre au plus tard.

Les résultats ainsi obtenus permettraient à la municipalité de recueillir les attentes et les besoins de la population et d'attirer de potentiels porteurs de projets.

Le coût total de cette mission est évalué à **8 970€ TTC** pour la réalisation de l'enquête et l'analyse des potentialités commerciales dont 1 170 € TTC pour la restitution du travail réalisé auprès de la population.

La CCI prend à sa charge 3 900 € TTC. Le reste à charge pour la commune est de 5 070 € TTC.

Monsieur Stéphane Rothenflug demande si le reste à charge peut être subventionnable.

Monsieur le Maire indique qu'il y a déjà une prise en charge partielle de la CCI et Monsieur Sylvain Waltisperger ajoute que dans le cadre du dispositif « Villages d'Avenir » l'Etat met déjà à disposition de la commune un ingénieur de projet. Il précise que cette enquête est fondamentale pour connaître les spécificités de Munchhouse et permettra à la municipalité de prendre des décisions. Cette enquête poussée et ciblée permettra de connaître les attentes des consommateurs et le positionnement possible sur le marché local.

Monsieur le Maire ajoute que l'ingénieur de projet financé par l'Etat et mis à disposition de la commune permet d'accéder plus rapidement aux contacts nécessaires à l'élaboration de nos projets et aux subventions mobilisables.

Monsieur Stéphan Zawierta questionne l'assemblée sur les leviers possibles pour attirer les commerces.

Monsieur Sylvain Waltisperger indique qu'ils ne sont pas connus pour le moment et qu'il faudra se baser sur les éléments factuels fournis par cette enquête. Il faudra procéder par étape en évaluant tout d'abord le potentiel commercial puis en mesurant sa viabilité et enfin étudier le positionnement de la commune par rapport à de nouveaux projets commerciaux.

Il demande aux élus de s'investir dans la communication de cette enquête auprès des habitants pour avoir un maximum de retours et garantir ainsi des résultats pertinents.

Monsieur Stéphan Zawierta demande quelles sont les raisons de la raréfaction des commerces locaux.

Monsieur le Maire indique qu'une étude de la CCI réalisée pour le compte de la CCARB avait montré que les habitants consomment principalement autour de leur lieu de travail et dans les grandes zones commerciales périphériques aux grandes villes.

Monsieur Denis Marx demande comment identifier le potentiel de consommation des gens de passage.

Monsieur le Maire indique que la CCI a les outils nécessaires permettant de le faire.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la réalisation par la CCI de l'enquête de consommation, l'étude de potentialité commerciale et la restitution au public des résultats collectés
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de réalisation de cette étude avec la CCI et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** le prélèvement des crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération au BP 2024

FINANCES

3. Attribution de subventions d'investissement aux associations locales

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la société de Musique Espérance et le Football Club de Munchouse l'ont interpellé sur leurs difficultés à entretenir les bâtiments dont ces deux associations sont propriétaires.

Ces bâtiments engendrent aujourd'hui des coûts de fonctionnement importants qui pourraient être diminués par des travaux d'amélioration de leur efficacité énergétique. Cependant, les recettes annuelles de ces deux associations, générées notamment lors de la fête annuelle de la Carpe Frite, ne permettent plus aujourd'hui d'envisager des travaux d'une telle envergure.

Il souligne que ces associations, ainsi que la société de Pêche, également propriétaire de son bâtiment, contribuent tout au long de l'année à l'animation du village et au renforcement du lien social et intergénérationnel.

Ce rôle est au cœur des objectifs de la politique municipale tels qu'ils sont inscrits dans le préambule de la note de présentation budgétaire de 2024, et confèrent une réelle mission d'intérêt général à ces associations.

Par ailleurs, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments est aujourd'hui une préoccupation majeure pour la gestion durable des ressources et l'adaptation au changement climatique.

C'est pourquoi, il est proposé de soutenir financièrement les associations locales qui investissent dans des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

Sont ainsi concernés :

- Le bâtiment du complexe sportif Charles Witz
- La salle de Musique – rue du Canal
- Le local de la société de Pêche

De nombreuses aides gouvernementales étant mobilisables sur cette thématique, la commission souhaite encourager vivement les associations à les solliciter.

P.H
85

SH

Il est également proposé de soutenir, dans une moindre mesure, les investissements en équipements de ces locaux pour qu'ils continuent à être opérationnels pour l'accueil du public.

Ainsi, il est proposé :

- D'attribuer une subvention communale pour les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments dans la limite de 20 % du montant global de ces travaux plafonné à 25 000 € ou 25% du montant global des travaux (plafonné à 25 000 €) si l'association sollicite des subventions auprès d'autres partenaires publics.
- D'attribuer une subvention communale pour tout investissement en équipements de ces locaux qui serviront à l'accueil du public, dans la limite de 20% du montant de ces équipements plafonné à 5 000€

Pour permettre aux associations de planifier leurs travaux, ces subventions pourraient être mobilisables sur une durée de 8 ans à compter de la présente délibération. Pour chaque sollicitation, une convention entre l'association et la commune devra être établie et validée en Conseil Municipal. Elle précisera notamment les modalités de contrôle des dépenses et de versement des sommes allouées sur présentation des factures correspondantes.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission réunie le 05/06/2024

Vu l'exposé de M le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'attribution d'une subvention communale aux associations concernées pour les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments suivants :
 - bâtiment du complexe sportif Charles Witz
 - salle de Musique – rue du Canal
 - local de la société de Pêche

dans la limite de 20 % du montant global de ces travaux plafonné à 25 000 € ou 25% du montant global des travaux plafonné à 25 000 € si l'association sollicite des subventions auprès d'autres partenaires publics.

- **AUTORISE** l'attribution d'une subvention communale pour tout investissement en équipements de ces locaux qui serviront à l'accueil du public, dans la limite de 20% du montant de ces équipements plafonné à 5 000€
- **DIT** que les montants ainsi alloués aux associations seront mobilisables sur une durée de 8 ans, soit du 28/06/2024 au 27/06/2032 dans la limite des plafonds définis ci-dessus
- **DIT** qu'une convention entre l'association demandeuse et la commune devra régir l'attribution de ces subventions et être validée en Conseil municipal
- **AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération au budget prévisionnel 2024 et suivants

TRAVAUX

4. Rénovation de l'éclairage public : demande de subventions

Monsieur le Maire indique qu'afin de poursuivre les efforts engagés sur les économies d'énergie, il est nécessaire de renouveler l'éclairage public qui n'est pas encore équipé de leds basse consommation.

Il rappelle que suite à la crise énergétique de 2022 et à la forte augmentation des tarifs de l'électricité, le Conseil Municipal avait fait le choix d'éteindre certains candélabres dans le village (DCM du 24/11/2022 – Plan de sobriété énergétique).

Cette solution avait permis de contenir le budget communal consacré aux dépenses d'énergie mais n'est pas satisfaisante à long terme, notamment pour des raisons de sécurité.

42% du réseau d'éclairage public du village a plus de 25 ans et est concerné par ce renouvellement.

L'estimation du coût de remplacement des têtes de mâts identifiées s'élève à 68 762 € HT. A ce montant s'ajoute l'équipement des armoires de commandes en horloges astronomiques pour réguler automatiquement les heures d'allumage et d'extinction.

Le budget global de cette opération est évalué à 70 262 € HT

Des subventions sont mobilisables notamment auprès de Territoire Energie Alsace et du Fonds vert de l'Etat sous réserve de respecter les prescriptions techniques requises.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
	Coût €/HT	Partenaire	Montant
Rénovation du parc de luminaires	68 762,00	Fonds vert / Etat	20% 13 752,40
		Territoire Energie Alsace	50% 25 000,00
Horloges astronomiques	1 500,00	CEE (Certif. Éco Energie)	7% 4 813,34
		Reste à charge	26 696,26
TOTAL	70 262,00		70 262,00

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission du 12 juin 2024

Considérant l'intérêt de la commune de rénover l'éclairage public pour répondre à la fois à des enjeux économiques, environnementaux et de sécurité,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de rénovation partielle du parc d'éclairage public communal ainsi exposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions pour la rénovation partielle de l'éclairage public communal, notamment auprès du dispositif Fonds Vert de l'Etat et de Territoire Energie Alsace, ainsi que tout autre organisme
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget prévisionnel 2024

ENFANCE

5. Convention de Regroupement Pédagogique Intercommunal 2024-2028

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la convention de regroupement pédagogique intercommunale (RPI) du 24/06/2021 était conclue pour 3 années scolaires ou jusqu'à construction du pôle scolaire.

La construction du pôle scolaire n'étant plus d'actualité et les 3 années étant échues, il y a lieu de renouveler cette convention.

Monsieur le Maire rappelle que c'est désormais l'école de Munchouse qui accueille les élèves de Munchouse et Roggenhouse dans les classes réparties dans les établissements scolaires de Munchouse et Roggenhouse de la façon suivante :

	Munchouse	Roggenhouse
Ecole maternelle	2 classes	1 classe
Ecole élémentaire	3 classes	1 classe

Il rappelle que la constitution de ce RPI a notamment permis d'ouvrir 18 places d'accueil périscolaire en plus sur le temps de midi à Roggenhouse et que la délégation de service publique pour l'accueil périscolaire et extrascolaire a été renouvelée jusqu'en 2028.

Il rappelle également qu'un service de transport scolaire a été mis en place pour acheminer les élèves dans les différentes classes. Ce service est pris en charge par la Région Grand Est à l'exception du transport méridien qui reste à charge des communes.

Aussi, afin de faire perdurer ce fonctionnement, il y a lieu de renouveler la convention de RPI pour la période 2024-2028.

Le projet de convention joint à la présente délibération définit notamment le mode de gouvernance du RPI, les modalités de répartition financière des coûts de fonctionnement, et la fiche de poste type du métier d'ATSEM qui doit être commune aux deux collectivités afin d'harmoniser les habitudes de travail.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage RPI du 18/06/2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de regroupement pédagogique intercommunale pour la période 2024-2028
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

DIVERS**6. Rapport annuel 2023 de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délégué le service d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire à la Fédération Départementale des Foyers Clubs pour la période 2023-2028.

L'article L1411-3 du CGCT dispose que le délégataire est tenu de produire chaque année un rapport permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport annuel d'activité 2023 et le rapport d'assemblée générale ont été transmis au Conseil Municipal par mail le 25/05/2024.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité et du rapport d'assemblée générale de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace

7. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2021,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Délivrance de la concession de cimetière suivante :

- n° 51 pour un montant de 280 €

Droit de préemption :

Renonciation au droit de préemption sur les immeubles sis :

DIA n°		Adresse	Parcelles
24	14	4 rue Sainte Agathe	S.3 n°64
24	15	10 rue des Pierres	s.12 n°217/5

8. Communication

M le Maire :

➤ Agenda :

- 30/06/24 : Elections législatives
 - Marché aux puces – ASCL et Celtic Hardt
 - 02/07/24 : réunion sécurité Fête de la Carpe Frite
 - 05/07/24 : Conseil Municipal des Enfants – bilan de fin d'année
 - 07/07/24 : Elections législatives
 - 10/07/24 : 3^{ème} Commission – urbanisme et travaux
 - 13/07/24 : Fête Nationale
 - 24/07/24 : 3^{ème} Commission – urbanisme et travaux
 - 02 au 04 ; 09 au 11 et 14-15/08/24 : Fête de la Carpe Frite
 - 07 et 21/08/24 : 3^{ème} Commission – urbanisme et travaux
-
- Recrutement des jobs d'été : les candidates retenues travailleront du 08/07 au 02/08/24 et auront pour mission l'entretien des espaces verts et des locaux.
 - Commission ERP le 12/06 à l'Eglise : la commission a rendu un avis favorable mais demande notamment de prévoir des avertisseurs incendie sous la charpente
 - Le marquage au sol de la 1^{ère} tranche est terminé. La 2^{ème} tranche sera réalisée rue de Mulhouse après réfection de l'enrobé.
 - Le nivellement de la place de la Carpe Frite a été réalisé cette semaine pour permettre l'installation du chapiteau

Sylvain WALTISPERGER

- La commission d'appel d'offre de la CCARB du 19/06/24 a procédé à l'analyse des offres pour l'achat d'électricité tarif jaune (> 36Kva). L'offre retenue affiche une baisse de prix conséquente de près de 30%

Sonia WALTISPERGER / Leslie CALPAS

- Madame Leslie Calpas, étudiante à l'Université de Haute Alsace, présente à l'assemblée le site internet de la commune réalisé avec la 2^{ème} commission au cours de ses 2 mois de stage en mairie. Ce nouveau site, fonctionnel et intuitif, présente l'ensemble des informations communales et des démarches réalisables en ligne. L'assemblée salue unanimement la qualité du travail réalisé par Madame Calpas.

Sandra MAENNER

- Les derniers comités de pilotage RPI et Périscolaire de l'année scolaire se sont déroulés le 18/06/24. Le comité de pilotage Périscolaire a travaillé à l'optimisation de l'organisation pour la rentrée prochaine afin de laisser un minimum de parents sans solution de garde périscolaire.



- Le dernier conseil d'école de l'année scolaire s'est déroulé le 24/06/24. La répartition des classes pour l'année prochaine se fera de la façon suivante :

A Roggenhouse : 1 classe de maternelle : Petite section/Moyenne section
1 classe élémentaire : CE1/CE2

A Munchouse : 2 classes de maternelle : Petite section/ Moyenne section
Grande section
3 classes élémentaire : CP/CE1
CE2/CM1
CM1/CM2

Le conseil d'école a émis le souhait de porter la manifestation Troc Livres à 15 jours au lieu d'une semaine pour permettre aux élèves de réellement prendre le temps d'échanger des livres. Mme Sandra Maenner sollicite l'avis du Conseil Municipal à ce sujet.

Monsieur le Maire précise que dans ce cas l'évènement ne pourra plus être réalisé conjointement à la semaine du livre.

Monsieur Stéphane Grosshenny, directeur de l'école élémentaire, a informé le conseil d'école de son départ de l'école de Munchouse à compter de la prochaine rentrée et a remercié la Municipalité pour ses 16 années de collaboration lorsqu'il était directeur.

- Travaux du Conseil Municipal des Enfants : lors de sa dernière séance, le CME a reçu l'association AGAPA pour lui remettre la collecte de stylos usagés. Il a également clôturé les séances photos du rallye photo organisé en partenariat avec la commune de Gimont. Un livret présentant l'ensemble des photos sera réalisé et remis au Conseil Municipal des Jeunes de Gimont en septembre.

René VETTER

- Le chantier du lotissement des Pêcheurs a débuté par le tracé de la chaussée. Les prochains travaux seront consacrés à la création des réseaux. Les réunions de chantier auront lieu tous les lundis à 14h30.

Denis MARX

- Un rappel sera fait dans le prochain Appariteur et sur Panneau Pocket pour les inscriptions à la journée citoyenne. Le délais d'inscription est prolongé jusqu'au 14 juillet

Olivier MAURER

- Souhaite connaître la date de départ des gens du voyage installés place de la Carpe Frite. Monsieur le Maire informe que la date de départ annoncée est le dimanche 30 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 26 septembre à 19h30

P.H.
91
SM

**Signature du Maire et du secrétaire de séance du Procès-verbal
de la séance du Conseil Municipal 27 juin 2024
de la commune de Munchhouse**

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024
2. Lancement d'une enquête de consommation et étude de potentialité commerciale

FINANCES

3. Attribution de subventions d'investissement aux associations locales

TRAVAUX

4. Rénovation de l'éclairage public : demande de subventions

ENFANCE

5. Convention de regroupement pédagogique intercommunal 2024-2028

DIVERS

6. Rapport annuel 2023 de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace
7. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
8. Communication
 - a. Présentation du site internet de la commune

Liste des présents

Nom	Présent	Observations
Philippe HEID	Maire	Présent
Sylvain WALTISPERGER	Adjoint au Maire	Présent
Sonia WALTISPERGER	Adjointe au Maire	Présente
René VETTER	Adjoint au Maire	Présent
Sandra MAENNER	Adjointe au Maire	Présente
Martine JAULT	Conseillère municipale	Procuration à Olivier MAURER
Lida MEISTERTZHEIM	Conseillère municipale	Présente
Denis MARX	Conseiller municipal	Présent
Véronique AUROUX	Conseillère municipale	Absente non excusée
Stéphane ROTHENFLUG	Conseiller municipal	Présent
Jean-Noël REYMANN	Conseiller municipal	Procuration à Florian HASENFORDER
Olivier MAURER	Conseiller municipal	Présent
Stéphan ZAWIERTA	Conseiller municipal	Présent
Marion MEYER	Conseillère municipale	Présente
Anne FREYBURGER	Conseillère municipale	Absente non excusée
Caroline CHARLOT	Conseillère municipale	Présente
Aurélie RENNO	Conseillère municipale	Absente non excusée
Florian HASENFORDER	Conseiller municipal	Présent

Munchouse le 04 juillet 2024

Le Maire

Philippe HEID



La secrétaire de séance

Sandra MAENNER

Date de transmission en Préfecture : 05/06/2024